



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE LAMBRUISSE  
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

## **Compte-rendu de la séance du vendredi 08 octobre 2021**

**Présents** : Monsieur Robert MARTORANO, Monsieur Patrick BELLON, Monsieur Serge BENSA, Monsieur Eddie AMARA, Monsieur Claude CHAILAN

**Absents** : Monsieur Gilbert DERRISSARD représenté par Monsieur Robert MARTORANO, Monsieur Ronald STARON excusé

Secrétaire de la séance : Patrick BELLON

**Séance ouverte à : 18 heures 15**

### **Ordre du jour:**

Modification de la convention de mise à disposition d'un agent administratif de la CCAPV au poste de Secrétaire de Mairie

Restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption - 2<sup>ème</sup> tranche

Décision modificative budget communal

Rapport d'activité de la CCAPV 2020

Questions diverses

**Le compte-rendu de la séance du 05 août 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### **Modification de la convention de mise à disposition d'un agent administratif de la CCAPV au poste de secrétaire de Mairie ( DE 2021\_029)**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 6 avril 2020 le poste de secrétaire de Mairie de Lambruisse est occupé par un agent administratif mis à disposition par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour une quotité de 19 heures hebdomadaires, à compter du 1er avril 2020 pour une durée d'un an, tacitement reconductible.

A la demande conjointe de l'agent, dont l'emploi à temps complet est également partagé sur d'autres missions, et du Maire de Lambruisse, il est proposé de conforter cette mise à disposition, mais de ramener la quotité de temps mis à disposition à hauteur de 12h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Il est précisé que les frais inhérents à cette mise à disposition sont intégralement facturés à la commune de Lambruisse.

La Commune de Lambruisse remboursera à la Communauté de Communes, la

rémunération correspondant au grade d'origine de l'agent, à savoir l'indemnisation de la rémunération et des charges sociales au titre des salaires de l'agent, pour une quotité de 12h hebdomadaires.

La Commune de Lambruisse remboursera le cas échéant à la Communauté de Communes les charges induites par les heures complémentaires ou supplémentaires effectuées par l'agent, ainsi que les frais de déplacement, liées à ses fonctions de secrétaire de mairie au sein de la commune de Lambruisse.

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- **DE VALIDER** la modification de la convention de mise à disposition de personnel de la CCAPV, tel qu'exposé ci-avant sur une quotité de 12h par semaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention de mise à disposition de personnel à intervenir avec la CCAPV.

Vote :            Pour : 6            Contre : 0            Abstention : 0

### **Demande de subvention pour la Restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption - 2ème tranche ( DE 2021\_030)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 Monsieur DONJERKOVIC, architecte avait établi un diagnostic architectural afin de prévoir les travaux de restauration de l'église.

La première tranche a démarré en début d'année et est en cours de réalisation et devrait se terminer au plus tard au premier trimestre de l'année prochaine.

C'est pourquoi il est important de poursuivre le programme de travaux qui avait été établi et de prévoir un plan de financement, en sollicitant l'Etat au titre de la DETR 2022 et la Région SUD. Il rappelle également que la 2ème tranche de travaux a été proposée, lors du recensement des besoins par la Communauté de Commune Alpes Provence Verdon, pour être inscrite au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2022-2026.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit:

#### **DEPENSES**

TRAVAUX	226 730 HT
MOE	48 346 HT
<b>DEPENSES TOTAL</b>	<b>275 076 HT</b>

## RECETTES

ETAT (40 %)	110 030.40 €
REGION (40 %)	110 030.40 €
AUTOFINANCEMENT (20 %)	55 015.20 €
<b>RECETTES TOTAL</b>	<b>275 076.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le plan de financement proposé ci-dessus

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour un montant total de 110 030.40 €

**SOLLICITE** l'aide financière de la REGION SUD pour un montant total de 110 030.40 €

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les documents à intervenir afin de mener à bien la Tranche 2 des travaux de Restauration de l'Eglise NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION.

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

### Décision modificative - Budget principal ( DE 2021 031)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**INVESTISSEMENT :**

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

		DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	15120.00	
21318 - 1603	Autres bâtiments publics	3200.00	
2151	Réseaux de voirie	-15120.00	
2181	Installat° générales, agencements	-3200.00	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

## **Rapport d'activité de la CCAPV 2020 ( DE 2021\_032)**

Conformément à la législation, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon doit présenter un rapport annuel d'activités aux différents Conseils municipaux de son territoire.

Ce dernier a été exposé par M. le Maire et précise qu'il est tenu à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'adopter le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

PRÉCISE que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture du secrétariat de mairie.

Vote :      Pour : 6    Contre : 0                      Abstention : 0

### **Questions diverses**

#### **Travaux chemin Les Sagnes/Laval**

Monsieur Chailan Claude est intervenu à propos de l'état du chemin des Sagnes/ Laval. Monsieur le Maire a répondu que le chemin avait été grandement détérioré par l'évacuation de bois et autres véhicules transportant des matériaux de construction de hangars. Des devis ont été demandés et une réfection totale est préférable; cependant compte tenu du montant des travaux, il est nécessaire de trouver des financements... Les dernières pluies ont de surcroît raviné les parties du chemin en terre. L'employé communal n'étant pas encore habilité à utiliser le tracteur, il n'est pas encore en mesure d'intervenir pour combler les ornières aggravées par les dernières pluies. L'entreprise EIFFAGE avait étalé de la terre à titre gracieux lors de la réfection de l'ex-décharge communale. Toutes bonnes volontés sont bienvenues pour aider la collectivité à conserver des chemins praticables.

#### **Poteaux téléphoniques**

Les poteaux supportant les câbles téléphoniques, la fibre optique initiale ont été à nouveau utilisés pour ancrer la fibre optique déployée par SFR. Certains de ces poteaux étaient dans un tel état de vétusté, qu'ils se sont cassés. Après de nombreuses interventions par la Mairie auprès des différents services, certains ont été remplacés, mais le compte n'y est pas. Monsieur le Maire est intervenu, lors de la réunion du SDE04 à Demandolx, ce qui a peut-être accéléré les interventions.

Une intervention est prévue lors du Congrès des Maires 04 le 14 octobre à Sisteron.

### **Chiens errants**

A la demande de Monsieur DERRISSARD, conseiller municipal, il a été soulevé le problème de la divagation des chiens sur la voie publique. Monsieur CHAILAN Claude insiste à nouveau sur le danger des chiens de protection des troupeaux qui se retrouvent en liberté sur les chemins et sentiers, en créant une insécurité et des frayeurs aux passants. Il a été demandé de se renseigner sur la législation en vigueur et sur les mesures à prendre. Cette question qui touche toutes les communes de la CCAPV, sera évoqué, si possible, lors d'une Conférence des Maires.

### **17 ème Critérium Jean ROLLAND**

Le 17 ème Critérium Jean ROLLAND organisé par EVENT CLASSIC, passera à Lambruisse le samedi 16 octobre 2021 vers 15h30.

La RD 219 sera fermée à la circulation entre Lambruisse et Tartonne.

### **Conventions de pâturage**

Les conventions de pâturage entre la Mairie, l'ONF et les éleveurs arriveront à échéance le 31/12/2022. Il a été envisagé de proposer une nouvelle convention aux éleveurs pour une période de 9 ans du 01 01 2023 au 31 12 2031, en procédant à une réévaluation tarifaire.

### **Formation du nouvel agent communal**

Un stage de formation organisé à Saint André les Alpes permettra à l'agent communal de valider les compétences requises pour conduire le tracteur communal, en utilisant l'épareuse, le tractopelle et l'équipement de déneigement. Cette formation est à la charge de la commune.

### **Travaux de l'église**

Suite à la réunion de chantier du 21 septembre 2021, les travaux de restauration de l'Eglise ont repris avec notamment la réfection totale des escaliers pour accéder au parvis. D'autres travaux devraient se poursuivre.

### **Travaux de réfection du Pont de l'Issole**

Les travaux de remise en état du Pont de l'Issole ont été effectués courant septembre, sous l'impulsion de la Maison technique de Castellane avec une nouvelle rembarde et un nouveau tapis de roulement: nous en sommes très satisfaits.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40***

Le Maire, Robert MARTORANO

